



Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 25 Aout 2017

*Objet : demande de rencontre autour de l'avenir des contrats aidés*

Monsieur le Premier Ministre,

Si les récentes prévisions macroéconomiques laissent présager des perspectives positives dans la lutte contre le chômage, nous savons toutefois qu'elles ne se traduiront pas à court terme par un retour massif à l'emploi des personnes qui en sont aujourd'hui privées. Il est même à craindre qu'une reprise progressive de l'emploi n'ait qu'un impact très limité sur celles qui sont au chômage depuis plus d'un an. Ces personnes, qui sont aujourd'hui près de 2,5 millions, suscitent la défiance des employeurs et ont souvent perdu confiance en elles, en leurs compétences et se sont progressivement éloignées du rythme et des repères du travail. Dans de trop nombreux cas, elles sont confrontées aux conséquences dramatiques de la pauvreté qui sont autant de souffrances et d'obstacles au retour à l'emploi durable – alimentation insuffisante, habitat précaire et indigne et problèmes de santé inhérents, faible mobilité, problèmes de garde d'enfant...

Associations et fédérations d'acteurs agissant auprès des personnes en situation de précarité ou de handicap, nous côtoyons ces souffrances et construisons avec les personnes des solutions pour leur retour à l'emploi. Les emplois aidés font partie de celles-ci, brisant le cercle vicieux du chômage et de l'exclusion par l'accès quasi immédiat à un emploi. Celui-ci permet ensuite de travailler, sur le long terme, à une réponse durable aux difficultés d'accès à l'emploi rencontrées par ces demandeurs. Ce travail commence avec l'acquisition d'un statut de salarié, de droits sociaux liés, d'une expérience professionnelle récente, de compétences et, surtout, d'une confiance en soi qui revient progressivement grâce à un tutorat renforcé, un accompagnement socioprofessionnel et des immersions en entreprise.

Si le contenu qualitatif de ces contrats et de ces parcours doit souvent être amélioré, par un meilleur accompagnement, une meilleure organisation du lien avec les employeurs de droit commun en vue de faciliter les transitions et, enfin par un meilleur accès à la formation professionnelle, réduire purement et simplement leur nombre serait une erreur. Une erreur aux conséquences dramatiques pour les milliers de personnes qui ne peuvent accéder à l'emploi sans ces contrats.

Nous considérons en outre que les contrats aidés, ainsi que les postes dans l'insertion par l'activité économique et le travail adapté et protégé, peuvent être des instruments du plan national de montée en compétences des demandeurs d'emploi annoncé par le Président de la République durant la campagne électorale. Les actions de formations sont d'autant plus efficaces lorsqu'elles

s'appuient sur un accompagnement personnalisé et une articulation avec une situation de travail, permettant de mettre en œuvre les acquis de la formation. Deux caractéristiques que possèdent ces différentes formes d'emplois aidés. Il ne faut donc pas les opposer et privilégier l'un par rapport à l'autre, mais bien les associer, pour créer des parcours cohérents et complets, donnant réellement aux personnes les chances de retrouver un emploi durable.

Enfin nous voulons particulièrement insister sur l'utilité sociale de ces contrats aidés. Ils sont une formidable opportunité d'emploi pour les personnes, mais aussi une chance pour notre société car les personnes remplissent des fonctions utiles à la société auprès de nos enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes en difficulté. De plus, ils sont à l'œuvre sur des sujets importants comme la transition écologique ou la sécurité des personnes, sujets prioritaires du gouvernement.

Pour toutes ces raisons, nous avons plaidé durant la campagne pour que ces contrats aidés, les postes d'insertion par l'activité économique et les postes de travail adapté et protégé, soient soutenus quantitativement tout au long du quinquennat, pour répondre à l'urgence sociale.

Nous sommes donc particulièrement inquiets du faible volume de contrats aidés annoncé pour le second semestre 2017, aboutissant à une diminution très nette du nombre total de contrats aidés au regard de l'année 2016. Nous sommes encore plus inquiets pour l'année 2018 au vu des différentes annonces faites.

Nous vous demandons par conséquent de préserver et même de renforcer le volume de contrats aidés, et de postes d'insertion en 2017 et en 2018. Dans l'attente d'une reprise économique durable et suffisante, ils sont le seul moyen pour des centaines de milliers de nos concitoyens d'accéder à l'emploi et d'éviter ainsi l'exclusion sociale.

Nous sollicitons donc auprès de vous un rendez-vous pour échanger sur ce sujet, plus largement sur les politiques d'accès à l'emploi et leurs nécessaires évolutions pour, nous l'espérons, trouver des solutions pour le retour à l'emploi de ceux qui en sont privés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Louis GALLOIS  
Président de la Fédération  
des acteurs de la solidarité



Claire HEDON  
Présidente d'ATD Quart-  
Monde



Jean BURNELEAU  
Président du Coorace



Jean Burneleau  
Président

Patrick DOUTRELIGNE  
Président de l'UNIOPSS  
P/O Jérôme Voiturier



Véronique FAYET  
Présidente du Secours  
Catholique



Alain ROCHON  
Président de l'Association  
des Paralysés de France



Thierry KUHN  
Président d'EMMAUS



*Copie : Madame Muriel Pénicaut, Messieurs Nicolas Hulot, Bruno Le Maire, Gérald Darmanin*